



Commune de

MONT

www.mairie-mont.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

S'LO

ID : 064-216403964-20261012-00021_2026-AU

DECISION DU MAIRE 22/2026

Le Maire de la Commune de MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE,

Vu la délibération du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Vu l'alinéa 5 de cette délibération de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le logement inoccupé 3 bis Rue Saint Pierre à Mont,

Vu la demande en date de 04 janvier 2026 de Monsieur AFONSO INACIO Augusto Manuel de trouver un logement sur la commune,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

de signer un bail avec Monsieur AFONSO INACIO Augusto Manuel pour le logement communal 3 bis Rue Saint Pierre à Mont pour un montant mensuel de cinq cent deux euros quatre-vingt-quatre centimes à compter du 1^{er} aout 2026 révisable chaque année au 1^{er} aout en fonction de IRL du 2^{ème} trimestre 2026 de 148.37.

ARTICLE 2 :

L'ensemble des autres dispositions du présent contrat de location restent inchangées.

Mont, le 20/08/2026,

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

